

L'Assemblée Générale des actionnaires de Completel a approuvé les résolutions proposées

Completel Europe N.V. a annoncé que l'Assemblée Générale Annuelle de ses actionnaires, tenue aujourd'hui, a approuvé l'ensemble des résolutions proposées. En conséquence :

1. L'Assemblée Générale a approuvé les comptes annuels de la Société pour l'année fiscale close au 31 décembre 2005, selon les dispositions de la loi néerlandaise ;
2. L'Assemblée Générale a donné quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance pour leur mandat au cours de l'exercice 2005 ;
3. L'Assemblée Générale a autorisé le Directoire, avec l'accord préalable du Conseil de Surveillance, d'acheter, pour une durée de 18 mois, des actions émises et souscrites du capital de la Société, dans la limite de 10% du capital émis de la Société, à un prix par action (1) ni inférieur à la valeur nominale de ces actions et (2) ni supérieur au double du cours le plus élevé coté à la Bourse de Paris dans les 30 jours précédant la date d'achat des actions par la Société ;
4. L'Assemblée Générale a autorisé le Directoire, pour une période de 18 mois, avec l'accord du Conseil de Surveillance, d'émettre des actions et/ou d'attribuer des droits de souscription d'actions avec le droit de limiter ou supprimer les droits préférentiels de souscription aux actionnaires existants. La délégation de pouvoir du Directoire doit s'appliquer dans la limite de 20% du capital émis de la Société au 24 avril 2006 ;
5. L'Assemblée Générale a réélu Messieurs James C. Allen, Lawrence F. DeGeorge, Jean-Pierre Vandromme et Ducan Lewis aux postes de membres du Conseil de Surveillance pour un mandat commençant le 24 avril 2006 et expirant à l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes 2007 ;
6. L'Assemblée Générale a élu Monsieur Douwe H.J. Terpstra au poste de membre du Directoire pour un mandat commençant le 24 avril 2006 et expirant à l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes 2009. Monsieur Terpstra percevra une rémunération fixe annuelle d'un montant de 15 000 €. Il n'aura droit à aucune rémunération variable, à aucun abondement, ni à aucun régime de retraite et critère de performance ;
7. L'Assemblée Générale a approuvé la modification statutaire de la Société, avec l'accord préalable du Conseil de Surveillance, relative à la division par deux de la valeur nominale proposée et a autorisé chaque membre du Directoire à entreprendre toutes les formalités nécessaires ou requises par ces modifications ;
8. L'Assemblée Générale a approuvé, dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites, le financement de l'émission d'actions gratuites par prélèvement sur les réserves librement distribuables de la Société ;
9. L'Assemblée Générale a approuvé la nomination de Deloitte Accountants en tant qu'auditeurs pour l'année 2006.

▪ Completel Europe N.V.

Completel est un important opérateur de réseaux dédié aux grandes et moyennes entreprises en France. L'action ordinaire Completel est cotée sur le compartiment des valeurs étrangères du marché Eurolist d'Euronext Paris sous le mnémonique CPT et est éligible au SRD. Completel fait partie des indices Euronext suivants : CAC Small 90, CAC Mid & Small 190, SBF 250, IT CAC et du segment Next Economy.

	Code ISIN	Bloomberg Ticker	Reuters RIC
Action Ordinaire	NL0000262822	CPT FP Equity	CPT.PA

Contact Investisseurs :

Catherine Blanchet, Directeur des Relations Investisseurs
Tél.: 01 72 92 20 32
e-mail : ir@completel.fr
<http://www.completel.fr>

Contact Presse :

Sophie Robin, Directrice de la Communication
Tel. : 01 72 92 20 43
e-mail : presse@completel.fr

Prochains évènements :

Résultats trimestriels de T1'06 :	4 mai 2006
'Midcap Events' de Londres :	15 mai 2006
Conférence Telecom SG :	1 ^{er} et 2 juin 2006